



AVANCEMENT DU PROJET DE FUSION

Paris, le 29 mars, 2006 – SUEZ et Gaz de France ont achevé la mise en place du dispositif technique pour mettre en œuvre leur projet de fusion. Celui-ci est organisé autour d'un comité de pilotage et de chantiers.

- **Le comité de pilotage est coprésidé par Jean-François Cirelli et Gérard Mestrallet.** Il se réunit depuis l'annonce de la fusion chaque semaine. Il donne les grandes orientations et valide les conclusions des différents chantiers.
- **Les chantiers ont été mis en place et sont répartis autour de deux pôles : l'un traitant du processus même de fusion, et l'autre celui de l'intégration future des deux groupes.** Ces chantiers sont organisés par grandes thématiques, sociales, opérationnelles, juridiques et financières. Les travaux de ces chantiers, auxquels oeuvrent les collaborateurs des deux groupes, se font dans le strict respect des règles de la concurrence, de l'éthique et des informations confidentielles.

Simultanément, les Présidents des deux groupes ont poursuivi leurs rencontres d'information. Ils ont été reçus par le Premier ministre belge et par la Commissaire Européenne à la Concurrence. Ils ont été auditionnés par la Commission des Affaires économiques de l'Assemblée Nationale.

Par ailleurs, la concertation sociale avec les fédérations syndicales se poursuit sous l'égide du Ministère de l'Economie et des Finances, et l'information des instances représentatives du personnel au niveau de chacune des deux entreprises suit son cours.

Gérard Mestrallet et Jean-François Cirelli ont souligné l'avancement satisfaisant du projet de fusion : *« Depuis l'annonce de notre projet, la mise en place de notre dispositif se fait de façon continue et régulière. La qualité et l'ambition du projet industriel ainsi que les complémentarités évidentes entre les deux groupes sont reconnues. L'ensemble du dispositif déployé s'inscrit dans le calendrier annoncé, à savoir la convocation des Assemblées Générales Extraordinaires en décembre 2006, pour approuver la fusion des deux groupes. »*

SUEZ : Groupe industriel international, SUEZ conçoit des solutions durables et innovantes dans la gestion de services d'utilité publique en tant que partenaire des collectivités, des entreprises et des particuliers. Le Groupe se donne pour mission de répondre aux besoins essentiels dans l'électricité, le gaz, les services à l'énergie, l'eau et la propreté. Coté à Bruxelles, Luxembourg, New York, Paris et Zurich, SUEZ est représenté dans l'ensemble des principaux indices internationaux : CAC 40, BEL20, DJ STOXX 50, DJ EURO STOXX 50, Euronext 100, FTSE Eurotop 100, MSCI Europe et ASPI Eurozone. Le Groupe compte 157 650 collaborateurs pour un chiffre d'affaires en 2005 de 41,5 milliards d'euros, dont 89% est réalisé en Europe et en Amérique du Nord.

GAZ DE FRANCE : Le Groupe Gaz de France est un acteur majeur de l'énergie en Europe. Numéro Un européen de la distribution de gaz naturel, GAZ DE FRANCE emploie plus de 53 000 collaborateurs et a réalisé, en 2005, un chiffre d'affaires de 22,4 milliards d'euros. Le Groupe dispose d'un portefeuille de 13,8 millions de clients, dont 11 millions en France. Coté à la Bourse de Paris en juillet 2005, Gaz de France a intégré l'indice CAC 40 et le DOW JONES STOXX 600 dès septembre 2005.

Contacts Presse :

SUEZ

France : +33(0)1 40 06 66 51
Belgique : +32 2 370 34 05

GAZ DE FRANCE

Service presse : +33(0)1 47 54 24 35

Contacts Analystes :

SUEZ

Relations investisseurs : +33(0)1 40 06 64 89

GAZ DE FRANCE

Relations Investisseurs : +33(0)1 47 54 79 04

Information importante

Ce document ne constitue ni une offre d'achat ou d'échange, ni une sollicitation d'une offre de vente ou d'échange de titres SUEZ ou une offre de vente ou d'échange, ni une sollicitation d'une offre d'achat ou d'échange d'actions GAZ DE FRANCE. Aucune vente, achat ou échange de ces titres ne devra avoir lieu dans un pays (y compris les États-Unis d'Amérique, l'Allemagne, l'Italie et le Japon) dans lequel une telle offre, sollicitation, vente ou échange serait illégal ou serait soumis à un enregistrement en vertu du droit applicable dans ledit pays. La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Par conséquent, les personnes qui obtiendraient ce document doivent s'informer sur l'existence de telles restrictions et s'y conformer. Dans toute la mesure permise par la réglementation en vigueur, GAZ DE FRANCE et SUEZ déclinent toute responsabilité en cas de violation de ces restrictions par toute personne.

Les actions GAZ DE FRANCE qui seront émises dans le cadre de l'opération de rapprochement au bénéfice des actionnaires de SUEZ (y compris celles représentées par des ADS (*American Depositary Shares*) SUEZ) ne pourront être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique sans avoir fait l'objet d'un enregistrement ou bénéficié d'une exemption à l'obligation d'enregistrement conformément au US Securities Act de 1933, tel que modifié.

Pour les besoins de l'opération de rapprochement projetée, les documents d'information nécessaires seront déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers («AMF»). Dans la mesure où GAZ DE FRANCE serait dans l'obligation ou déciderait d'enregistrer au États-Unis d'Amérique les actions GAZ DE FRANCE qui seront émises dans le cadre de l'opération de rapprochement, elle déposerait auprès de la SEC (*United States Securities and Exchange Commission*) un document d'enregistrement américain (*registration statement on Form F-4*) qui comprendra un prospectus. Il est fortement recommandé aux investisseurs de lire les documents d'information qui seront déposés auprès de l'AMF, le document d'enregistrement américain (*registration statement*) et le prospectus lorsqu'ils seront disponibles, le cas échéant, ainsi que tout autre document qui viendrait à être déposé auprès de la SEC et/ou de l'AMF, ainsi que tout avenant ou complément à ces documents parce que ceux-ci contiendront des informations importantes. En cas d'enregistrement aux États-Unis d'Amérique, des exemplaires du document d'enregistrement américain, du prospectus ainsi que de tout autre document nécessaire déposés auprès de la SEC, seront disponibles sans frais sur le site internet de la SEC (www.sec.gov). Les investisseurs recevront, au moment opportun, des informations sur la manière d'obtenir, sans frais, les documents relatifs à l'opération par GAZ DE FRANCE ou par un mandataire dûment désigné. Les investisseurs et les porteurs de titres SUEZ peuvent obtenir sans frais des exemplaires des documents déposés auprès de l'AMF sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) ou directement sur le site internet de GAZ DE FRANCE (www.gazdefrance.com) ou sur le site internet de SUEZ (www.suez.com).

Déclarations prospectives

Ce document contient des informations et des déclarations prospectives concernant GAZ DE FRANCE, SUEZ et leurs activités regroupées après réalisation de l'opération de rapprochement envisagée. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections financières et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs et des attentes concernant des opérations, des produits et des services futurs ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « planifier » ou « estimer », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que les directions de GAZ DE FRANCE et SUEZ estiment que ces déclarations prospectives sont raisonnables, l'attention des investisseurs et des porteurs de titres GAZ DE FRANCE et SUEZ est attirée sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à divers risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de GAZ DE FRANCE et de SUEZ, qui peuvent impliquer que les résultats et développements effectifs diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques comprennent ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par GAZ DE FRANCE et SUEZ auprès de l'AMF, y compris ceux énumérés sous la section « Facteurs de risque » du Document de Base de GAZ DE FRANCE enregistré le 1^{er} avril 2005 sous le numéro I.05-0037 et du document de référence de SUEZ et son actualisation enregistrés respectivement le 14 avril 2005 sous le numéro D.05-0429 et le 7 septembre 2005 sous le numéro D.05-0429-A01, de la note d'opération de SUEZ enregistrée le 7 septembre 2005 sous le numéro 05-673 et de la note d'opération de SUEZ enregistrée le 24 novembre 2005 sous le numéro 05-810, ainsi que dans les documents déposés par SUEZ auprès de la SEC, y compris ceux énumérés sous la section « Risk Factors » du rapport annuel 2004 (*Annual Report on Form 20-F*) enregistré par la SEC le 29 juin 2005. GAZ DE FRANCE et SUEZ ne prennent aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives, à l'exception de ce qui est requis par les lois et règlements applicables.

Ce communiqué est également disponible sur internet : <http://www.suez.com> et <http://www.gazdefrance.com>